DEMANDE DE PRESTATION D'ARRET DE TRAVAIL DECES CCN ESTHETIQUE-COSMETIQUE

A retourner à votre centre de gestion :

Groupe APICIL 38 rue François Peissel BP 47

69642 Caluire et Cuire Cedex

☎: 04 72 27 78 78 Fax: 04 26 23 83 63 gestion.prevoyance@apicil.com

Coordonnées de l'employeur		
Dénomination ou raison sociale :		
Enseigne/Sigle:		
N° Siret _ _ _ _ _ _ _ _		
Adresse:		
Code postal : Ville :		
🕿 : E-mail :		
Nom de la personne en charge du dossier :		
Identité du salarié(e)		
Nom : Nom de jeune fille :		
Prénom(s):		
N° de Sécurité sociale Clé _		
Né(e) le :/		
Situation : ☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e) ☐ Partenaire lié par un PACS ☐ Concubin(e)		
Nombre d'enfant(s) à charge :		
Adresse:		
Code postal : Ville :		
Informations complémentaires contrat de travail		
Date d'entrée dans l'entreprise :/		
En qualité de : Affilié à l'AGIRC Non affilié à l'AGIRC Saisonnier Autre		
Activité salariée de : ☐ Plus de 200 heures ☐ Moins de 200 heures (tous employeurs confondus)		
Informations complémentaires arrêt de travail		
Date de l'arrêt de travail :/		
<u>Cause de l'arrêt de travail</u> :		
☐ Maladie ☐ Maladie professionnelle ☐ Accident ☐ Accident de travail ☐ Accident de trajet		
L'accident à l'origine de l'arrêt de travail a-t-il été commis par un tiers responsable ? ☐ Oui ☐ Non		
Date de reprise du travail (le cas échéant) :/		
Date de reprise du travail à mi-temps thérapeutique (le cas échéant) :/		
Date de rupture du contrat de travail (le cas échéant) :/		

PREVOYANCE

Humanis Prévoyance, Institution de prévoyance régie par les dispositions du titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale, Immatriculée au Répertoire SIRENE sous le numéro 410 005 110, dont le siège social est situé 29 boulevard Edgar Quinet, 75014 Paris, et **OCIRP**, Union d'Institutions de Prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé 17 rue de Marignan, 75008 Paris.



Informations complémentaires Décès	
Date du décès :/	
Déclaration des salaires de référence	
Salaires de référence pour la garantie incapacité de travail : Ensemble des éléments de rémunération soumis à cotisations de la Sécurité sociale (limité à 4 fois le plafond de la Sécurité sociale) au cours des 12 derniers mois civils précédant l'événement ouvrant droit aux prestations.	€uros
	Taux de charge :%
Montant de la rente d'invalidité :	€uros
Période de maintien de salaire au taux de 90 % du brut : Du/ au/	
Pièces à joindre	
☐ Avis d'arrêt de travail ou prolongation (pour les moins de 200 h)	Mode de paiement :
☐ Copie des décomptes Sécurité sociale	Arrêt de travail: Le paiement des prestations sera effectué à l'employeur (sauf en cas de rupture du contrat de travail). Joindre un relevé d'identité bancaire (si cela n'a pas été fait une première fois).
☐ Attestation de reprise de travail	
□ Notification Sécurité sociale invalidité (le cas échéant)	
□ Copie des bulletins de salaire (si salaire de référence pour la garantie incapacité est supérieur à 50 000 €)	
□ RIB (si celui-ci n'a pas déjà été fourni)	Décès : Le paiement des prestations sera effectué au(x) bénéficiaire(s).
□ Avis de décès	
□ Toute pièce ou justificatif demandé par le Centre de gestion au vu de la qualité du ou des bénéficiaires	
APICIL Prévoyance se réserve le droit de réclamer ultérieurement tout justificatif toute autre pièce utile à son instruction.	nécessaire au contrôle du dossier ainsi qu

Cachet de l'entreprise

Date et Signature du représentant de l'entreprise

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dont le responsable de traitement est le responsable du service de gestion des prestations Prévoyance du Groupe APICIL. Elles sont toutes obligatoires pour la gestion de votre contrat et des prestations et pourront être communiquées aux partenaires du Groupe APICIL afin de vous proposer des services similaires, ses prestataires intervenant dans la gestion du contrat et ses réassureurs. Vos données seront conservées pendant la durée de votre contrat ainsi que pendant la durée de prescription légale.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à nos fichiers en vous adressant par écrit au siège du Groupe APICIL, service Relation Client, 38 rue François Peissel, 69300 Caluire et Cuire. Vous pouvez également vous opposer au traitement des données vous concernant.

PREVOYANCE

Humanis Prévoyance, Institution de prévoyance régie par les dispositions du titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale, Immatriculée au Répertoire SIRENE sous le numéro 410 005 110, dont le siège social est situé 29 boulevard Edgar Quinet, 75014 Paris, et **OCIRP**, Union d'Institutions de Prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé 17 rue de Marignan, 75008 Paris.

38 rue François Peissel 69300 Caluire et Cuire www.apicil.com

